

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Le vingt-un mars de l'an deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation :** 12/03/2019

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Etaient présents :**

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY -André Marie FORRIERRE - Franck LEFEBVRE Gisèle GARREAUD - Yves WAYEMBERGE- Raymond DENHEZ – Chantal MAILLY- Agnès PETYT- Françoise DELLOUE - Laurent HUTIN - -Floriane THIELAIN- - Jérôme MELI- Isabelle GALLOIS- Julien LALAUX - - Monique MILHEM -

**Absents excusés :** Pascale BENGIN qui donne procuration à Annie PATTE

**Absents :** Christophe FERON- Logan RAMETTE

**Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 16 ( 17 pour les votes car 1 procuration)**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H52**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

## 1. VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le conseil délibère et vote les subventions aux associations comme suit

ASSOCIATIONS	VOTE 2018	VOTE 2019	Votants	Pour	Abs	Contre	Elus ne participant Pas au vote
<b>FAMILLES RURALES</b>							
<i>POLE PILOTAGE</i>	6 827 €	7 041 €	17	17			
<i>PASSESPORTS ENFANCE     Mercredi</i>	500 €	0 €	17	17			
<i>POLE ENFANCE ACCUEIL LOISIRS</i>	12 900 €	12 900 €	17	17			
<i>POLE ENFANCE</i>	6 641 €	7 141 €	17	17			
<i>POLE JEUNESSE-LAEP BRK     DANCE</i>	1 500 €	1 500 €	17	17			
<i>SECTEUR ADULTES FAMILLES</i>	500 €	500 €	17	17			
<i>GARDERIE PERI-SCOLAIRE</i>	7 000 €	7 600 €	17	17			
<i>JARDIN D'ENFANTS</i>	21 750 €	21 750 €	17	17			
<b>AMICALE DES ELEVEURS</b>	150 €	150 €	17	17			
<b>AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL</b>	1 000 €	1 200 €	17	17			
<b>AMICALE LAÏQUE ET VOLLEY</b>	1 344 €	1 550 €	15	15			F LEFEBVRE- R DENHEZ-
<b>AMICALE LAIQUE- FESTIVAL</b>	1 500 €	1 500 €	15	15			F LEFEBVRE- R DENHEZ
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	300 €	300 €	17	17			
<b>BASKET</b>	1 780 €	2 123 €	17	17			
<b>BASKET. Course de l'étoile</b>	800 €	800 €	17	17			
<b>BOULISTES</b>	250 €	250 €	17	17			
<b>BOULISTES GRAND PRIX</b>	300 €	300 €	17	17			
<b>BOULE LOISIRS</b>	0 €	0 €	17	17			
<b>CHAMBRE DE METIERS</b>	400 €	400 €	17	17			
<b>CHASSE</b>	150 €	150 €	17	17			
<b>COLOMBOPHILES</b>	150 €	150 €	17	17			

COMITE DES FETES	500 €	1 300 €	16	16			J. MELI
COOPERATIVE EGB	2 400 €	3 000 €	17	17			
COOPERATIVE MATERNELLE	2 000 €	2 300 €	17	17			
EQUITATION – GUILLEMINS							PAS DE DEMANDE
FOOTBALL	6 844 €	Proposé 6500€	NON VOTEE				ATTENDRE BUDGET ET ASS GENERALE
MAISONS FLEURIES	0 €	0 €	17	17			
MUSIQUE	7 400 €	7 400 €	16	16			F.THIELAIN
MYOSOTIS	150 €	150 €	17	17			
PARTAGE	0 €	0 €	17	17			
AMICALE SAPEURS POMPIERS	300 €	300 €	16	16			Y.WAYEMBREGE
TAÏ-DO	250 €	250 €	17	17			
TENNIS	498 €	510 €	16	16			MME MILHEM
WAL DANCE DYNAMIK	1 175 €	1 175 €	17	17			
WAL FLECHES	500 €	350 €	17	17			
WAL FLECHES CHAMP. NORD	150 €	300 €	17	17			
CCAS WALINCOURT-SELVIGNY	26 000 €	26 000 €	17	17			
COLLECTE CANCER	100 €	100 €	17	17			
COLLECTE CROIX ROUGE	160 €	160 €	17	17			
COMMISSION SURENDETTEMENT	200 €	200 €	17	17			
RESTAURANTS DU CŒUR		110 €	17	17			
COLLECTE PAPILLONS BLANCS	250 €	250 €	17	17			
ASSOCIATION PARALYSES France	100 €	100 €	17	17			
PLANNING FAMILIAL	150 €	150 €	17	17			

Ces subventions seront portées au budget primitif 2019. A la demande de certaines associations, validée par la commission des finances, leur versement interviendra en mai et pour les subventions payées en deux fois, le solde sera versé en septembre.

Le maire souhaite faire une déclaration au conseil sur les subventions au Centre Social :

*« Quelques mots au sujet du Centre social qui bénéficie de loin de nos plus importantes subventions en regroupant beaucoup de services à la population des plus jeunes (crèche, jardin d'enfants) aux plus âgés (actions en faveur du 3<sup>e</sup> âge).*

*Nous n'avons qu'à nous louer de leurs actions et du professionnalisme dont font preuve ses cadres, employés et animateurs.*

*Je voudrais cependant dire qu'au nom de la commune, je me suis senti frustré, lors des manifestations anniversaire et assemblée générale par le peu de cas qu'ils faisaient des actions prépondérantes que nous avons menées dans la création et le développement de l'Association des Familles Rurales et du Centre Social.*

*Le développement est certes dû pour une part importante à ses dirigeants historiques (Présidents, bénévoles, etc...) c'est indéniable.*

*Mais sans la volonté politique des municipalités de Walincourt-Selvigny qui l'ont portée, financée, encouragée et souvent poussée à avancer, cette association serait loin d'être ce qu'elle est aujourd'hui, j'en suis persuadé.*

*J'aurais aimé que cela soit dit et que notre rôle, qui a été prépondérant, ne soit pas ramené à celui d'un simple partenaire parmi tant d'autres.*

*Nous avons, comme les autres communes, un outil extraordinaire avec le Centre Social mais à Walincourt-Selvigny, vous tous les élus, pouvez être particulièrement fiers de cet outil que vous avez forgé avec vos prédécesseurs.*

*Puisque les dirigeants concernés ne l'ont pas fait, je tiens à vous en remercier chaleureusement, vous et les élus qui vous ont précédés.*

*A noter que mes paroles ne retirent rien à la compétence, à la bonne gestion et au dynamisme de l'AFR et particulièrement aux grands mérites de sa dévouée directrice générale. »*

**Le conseil exprime un avis concordant à l'unanimité.**

## **2. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes locales qui sont :

Taxe habitation :	<b>18.21%</b>
Taxe foncière sur le bâti :	<b>17.59%</b>
Taxe foncière sur le non bâti :	<b>44.14%</b>

## **3. RETRAITS DE DELIBERATIONS**

Monsieur le Sous-Préfet, par courrier en date du 1/2/19 sollicite le retrait de la délibération du 24/1/19 autorisant l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent. En effet le montant repris à l'article 21318-9225 incluait les restes à réaliser. Or il ne faut prendre comme base que les nouveaux crédits budgétaires.

Le conseil décide de retirer cette délibération. Le conseil adopte une nouvelle délibération comme suit :

« Monsieur le Maire propose au conseil d'ouvrir des crédits en investissement dans la limite du quart des crédits ouvert en 2018 de façon à honorer les engagements du début d'année. Ces crédits viennent en complément des crédits reportés 2018 éventuels. Les montants proposés sont :

<b>Programme</b>	<b>Compte</b>	<b>Prévu 2018</b>	<b>¼ des crédits maxi</b>
9225	21318 travaux bâtiments	116 500 €	29 125 €
9240	21578 acquisition matériels	40 000 €	10 000 €
9319	2315 travaux voirie	200 000 €	50 000 €

**Le conseil, à l'unanimité, décide d'ouvrir ces crédits en investissement avant le vote du budget »**

Monsieur le Sous-Préfet, par courrier en date du 5/2/19 sollicite le retrait de la délibération du 24/1/19 relative à la révision du tarif des droits de place, car le conseil a donné délégation au Maire en la matière en 2014. Le Maire doit intervenir lui-même tant que la délégation n'a pas été reportée. De ce fait le conseil, décide d'annuler la délibération du 24/1/2019.

## **4. ADHESION DE COMMUNE AUX « MURS MITOYENS »**

Le conseil adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune de BAZUEL au sein du SIVU « Les Murs Mitoyens du Cambrésis », conformément à leur délibération du 27/02/2019.

## **5. DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR TROTTOIRS LE LONG DES RD**

Les trottoirs situés rue Faidherbe à partir du carrefour jusqu'au n°5 sont à refaire, les emplacements de stationnements aussi. Aussi il conviendrait de solliciter une subvention départementale pour trottoirs le long des départementales (RD 960 et 16). Le coût pourrait être évalué à 34.100 € HT.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention départementale au titre des trottoirs le long des routes départementales et portera au budget 2019 les sommes nécessaires.

## **6. MODIFICATION PROJET TRAVAUX « CHEMIN DES BAUDETS »**

Le technicien du Département du Nord est venu visiter le site afin d'apporter un avis technique sur la réfection d'une partie du chemin des Baudets (sur 900 ml).

Il a fait deux propositions : l'une avec un dérasement d'un accotement du chemin et l'autre avec, en plus, la création d'un fossé.

Selon le type retenu, le coût passe de 47€ TTC le m<sup>2</sup> à 58 € TTC le m<sup>2</sup>. Ces prix sont, d'après lui, un maximum que les entreprises, qui seront consultées, ne devraient pas atteindre.

3 variantes seront demandées aux entreprises consultées. Le projet ne sera retenu que si la participation communale ne dépasse pas 75.000 € HT et en cas de dépassement il sera demandé une augmentation de la part de l'Association Foncière. Cette participation devra d'ailleurs être confirmée car elle n'apparaît pas dans le budget 2019 alors qu'elle y figurait en 2018.

Raymond DENHEZ explique que, pour lui, une autre solution, moins onéreuse, serait suffisante et en expose le principe. De ce fait, le conseil décide de lancer une consultation d'entreprises avec 3 variantes :

- Variante 1 : dérasement d'un côté du chemin + couche grave-bitume 0/14 sur 0.06m + couche grave bitume 0/20 sur 0.08m (estimation à 47€ TTC le m<sup>2</sup>)
- Variante 2 : dérasement d'un côté du chemin + 2 couches grave-bitume 0/14 sur 0.06m et 0/20 sur 0.08m avec création d'un fossé (estimation à 58 € TTC le m<sup>2</sup>)
- Variante 3 : dérasement d'un côté du chemin + 1 couche grave-calcaire 0/40 + béton bitumineux sur 0.06m + création d'un fossé (estimation 41 € TTC le m<sup>2</sup>)

## **7. DROITS DE PLACE**

Le maire explique qu'un chèque de 10 euros est revenu de la perception, non encaissé, sous motif que la délibération des droits de place ne prévoit que les camions d'outillage. Or ce chèque concernait un camion de vente de stock américain (même taille qu'un camion d'outillage).

Le maire informe donc le conseil qu'au titre de sa délégation, il va prendre un arrêté municipal fixant l'ensemble des droits de place (occupation du domaine public). Le conseil en prend acte.

## **8. FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET 2019**

Il avait été envisagé par la commission de faire tirer le feu d'artifice par un agent communal (comme cela se faisait jadis). Cependant, la réglementation en vigueur limite fortement le type de bombes autorisées à être tirées par un particulier.

La commission des fêtes propose donc de passer commande du feu d'artifice à OUISTITI LAND (comme l'an passé) pour un prix de 2500€ TTC. A l'unanimité, le conseil donne son accord. Il espère que les anomalies constatées en 2018 seront éliminées cette année.

Les crédits seront portés au budget 2019 au compte 6232

## **9. CONTRAT ENTRETIEN DES HOTTES**

Le contrat d'entretien des hottes avait été signé avec la société ABC Collectivités. Or cette société ayant changé de dénomination et de dirigeants, il convient de délibérer sur la signature du nouveau contrat. Ce contrat est proposé aux mêmes conditions techniques et tarifaires (3 hottes aspirantes pour un montant de 1018€ HT). Le conseil, à l'unanimité, accepte de signer ce contrat. Les crédits seront portés au budget 2019.

## **10. OFFRE ASSURANCE SANTE COMMUNALE – AXA**

La société AXA assurances a rencontré le Maire pour proposer à la population une offre d'assurance santé communale avec engagement d'un rabais de 30% sur les conditions habituelles. Le Maire lui a fait part du refus du conseil municipal sur une offre identique.

Le maire demande au conseil de se positionner globalement par rapport à ce type d'offre des assureurs qui sollicitent une salle pour recevoir la population. Ceci est une démarche commerciale non initiée par la municipalité. Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de refuser le prêt d'une salle et que la commune soit associée à cette démarche (Il rappelle qu'un tarif de location existe pour ce type de réunion commerciale).

## **11. ACCES A LA SALLE DELATTRE POUR LES POMPIERS**

Les sapeurs-pompiers actifs souhaitent utiliser la salle Delattre, le dimanche matin, pour l'entraînement. La proximité du Centre de Secours avec la salle de sports leur permet de rester mobilisables.

Le Maire a rencontré Madame DELANNOY, du SDIS, le Chef de Corps du Centre de Secours et le Président de l'amicale des pompiers. Le SDIS souhaite signer une convention d'occupation de salle à titre gratuit.

Or le Maire fait remarquer que le Département du Nord fait payer aux associations un montant horaire pour compenser les charges de nettoyage, de chauffage et d'électricité pour la salle Michel BERNARD. Le Maire dans ces conditions demande l'avis du conseil municipal.

Après délibération et sur proposition du Maire le conseil, par 15 voix POUR, 1 Abstention et 1 CONTRE, décide d'offrir le créneau du dimanche de 7h à 9h aux sapeurs-pompiers opérationnels pour entraînement.

## **12. LE POINT SUR LES COMMISSIONS**

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **A- BOISEMENT DES ANCIENS JARDINS OUVRIERS DU CCAS**

Le CCAS a décidé de résilier en 2018 les baux des jardins ouvriers et d'y implanter des arbres de façon à constituer un bois. Or le CCAS puise ses revenus essentiellement grâce à la subvention de la commune.

Le coût d'une telle plantation est estimé à 6000 euros.

Le maire tenait à ce que le conseil en soit avisé.

Le conseil municipal en prend acte, sa seule exigence est de la CCAS reste dans la limite du montant de la subvention qui lui est allouée annuellement.

#### **B- PROJET DE JARDIN DU CENTRE SOCIAL**

Le centre social sollicite la signature d'une convention concernant la mise à disposition d'un terrain de 100m<sup>2</sup> près du presbytère dans le cadre de leur opération « projet jardin ».

Monsieur FORRIERE explique au conseil les tenants et aboutissants visant à une insertion sociale de certaines familles par le biais d'un jardinage en groupe.

A l'unanimité, le conseil autorise la signature de la convention de prêt du terrain pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Dans le cas où le terrain ne serait pas entretenu, la convention serait immédiatement dénoncée.

#### **C- COURT DE TENNIS POUR LES BOULISTES**

Le Maire expose au conseil le problème soulevé par l'association des boulistes qui souhaite que l'on leur octroie le terrain de tennis extérieur du bas, constatant son inutilisation permanente (à leurs dires).

Madame MILHEM quitte la salle afin que le conseil puisse délibérer sereinement.

Après délibération, le conseil décide (15 Pour et 1 Contre) d'attendre le mois de septembre afin d'observer si ledit terrain est réellement utilisé par le Tennis. Faute de quoi, il sera amené à prendre une décision soit d'octroi de ce terrain à une autre association, soit à l'utiliser pour une action auprès des jeunes ou des familles. Madame MILHEM est rappelée dans la salle.

#### **D- MODIFICATION STATUTAIRES DU SIDEN SIAN**

Par délibération en date du 7 février 2019, le SIDEN SIAN a procédé à des modifications statutaires ayant pour objet le regroupement des compétences « production d'eau potable » et « distribution d'eau potable » en une seule compétence « eau potable ».

Le conseil adopte à l'unanimité la modification statutaire du SIDEN SIAN telle que délibérée le 07 février 2019.

#### **E- CHIFFRES STATISTIQUES- MISSION LOCALE DU CAMBRESIS**

Le maire informe le conseil municipal des chiffres statistiques de la Mission Locale du Cambrésis qui montrent une baisse importante du nombre de contrat de travail chez les jeunes (- 14.9%).

Par contre le nombre services civiques est en augmentation (+27.9 %)

#### **F- ANIMATION REPAS DES AINES**

Madame GARREAUD, responsable de la commission des fêtes, propose un devis de Magic Phil pour l'animation du repas des aînés du 22 septembre. Le montant est de 660 euros charges comprises.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et dit que les crédits seront prévus au compte 6232 du budget 2019.

#### **G- CADEAU**

Afin de remercier un bénévole qui a recouvert de film de protection les vitres et les murs de la salle de danse à la salle Delattre et dans le hall de l'école maternelle, le maire demande au conseil de délibérer pour lui offrir un cadeau.

Le conseil décide d'offrir une carte cadeau à CORA. Le Maire reçoit délégation pour en fixer le montant. Les crédits seront prévus au budget 2019 au compte 6232.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23 H 35.

Suivent les signatures

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

